

Chapitre 2 · La France dans l'Europe des nationalités : politique et société (1848-1871)

1/La Deuxième République (1848-1852) et les hésitations de la société française

Introduction :

En juillet 1830, la révolution des Trois Glorieuses profite à Louis Philippe 1^{er} : il est en effet proclamé roi des Français par le Parlement et monte sur le trône. Ce détournement de la révolution au profit d'intérêts bourgeois est largement contesté, surtout par les républicains. Ces derniers s'organisent en sociétés secrètes et mettent en place des « banquets » en 1847 au cours desquels ils discutent du régime en place et de leurs programmes politiques. L'interdiction de ces banquets initiera une révolte à l'origine de l'instauration de la Deuxième République. Toutefois, la société française est toujours divisée, et la République reste fragile.

Pourquoi peut-on dire que l'échec de la Deuxième République témoigne des hésitations de la société française entre 1848 et 1852 ? Nous étudierons dans un premier temps les aspirations et les revendications de cette nouvelle République ; nous analyserons ensuite sa mise en place, et pour finir son rapide déclin et sa dissolution par la force.

1 | L'héritage de la Révolution de 1789 et les nouvelles aspirations de la société française

a. La fin de la monarchie de Juillet

Après l'interdiction de **banquets républicains**, une insurrection éclate à Paris le 23 février 1848. Rapidement, **la Garde nationale passe à l'opposition** après qu'une fusillade a eu lieu sur le boulevard des Capucines.

IMG01 : Banquet républicain en 1847



Définition

Banquets républicains :

Les banquets républicains constituent la prise de repas en commun sous la monarchie de Juillet afin de discuter des affaires politiques.

Garde nationale :

La Garde nationale est une milice bourgeoise créée en 1789 et affectée au maintien de l'ordre.



À retenir

Un gouvernement provisoire est formé le 24 février, et la République est proclamée le 25 février.

Dans ce gouvernement provisoire se retrouve la diversité des opinions politiques du moment :

- les **légitimistes**, qui sont des monarchistes partisans de la branche aînée des Bourbons détrônée en 1830 ;
- les **orléanistes**, des monarchistes également mais partisans de la branche cadette des Bourbons (Les Orléans), sur le trône avec Louis-Philippe I^{er} de 1830 à 1848 ;
- les **républicains**, partisans de la mise en place d'un régime au sein duquel le pouvoir ne serait pas héréditaire ;
- les **libéraux**, partisans de la mise en œuvre de la liberté économique et des libertés politiques (ils peuvent être monarchistes ou républicains) ;
- les **socialistes** ;

- et les **ouvriers**, qui regroupent les personnes travaillant de leurs mains et ne possédant pas leur outil de travail. L'ouvrier peut être urbain ou rural (ouvrier agricole), et il peut être ouvrier à temps partiel ou à temps complet. La diversité est grande au sein de cette catégorie tout au long du XIX^e siècle.

b. Les premières mesures sociales et politiques du gouvernement provisoire

Le **droit au travail** est proclamé : la journée de travail diminue d'une heure et des **ateliers nationaux** sont créés pour les ouvriers au chômage. Un impôt est d'ailleurs voté (l'impôt des 45 centimes) pour financer ces mesures.



Définition

Ateliers nationaux :

Les ateliers nationaux sont des chantiers créés post-révolution de 1848. L'objectif était par ce biais de fournir du travail et un salaire aux ouvriers parisiens au chômage.

Impôt des 45 centimes :

Fortement impopulaire, l'impôt des 45 centimes est instauré le 16 mars 1848 par le Gouvernement provisoire. Il représente une augmentation de l'imposition de 45 centimes sur chaque franc versé (soit 45 %) dans certains impôts.

En parallèle, le **suffrage universel masculin** entre en vigueur, la peine de mort pour raisons politiques est abolie, les titres de noblesse également. Victor Schœlcher est, de plus, à l'origine de la **seconde abolition de l'esclavage** (qui avait été rétabli par Napoléon en 1802).

Dans le même temps, la **liberté de la presse** devient totale, les journaux se multiplient et 300 nouveaux titres voient le jour. Les arbres de la liberté sont à nouveau plantés, rappelant la Révolution de 1789, tandis que les clubs (sur le modèle de ceux de 1789) se développent : on en dénombre 236 à Paris).



Rappel

Les clubs sont des associations héritées de la révolution où l'on se regroupait pour discuter en fonction de ses opinions politiques.



À retenir

Le 23 avril 1848, une assemblée constituante est élue par les citoyens français au suffrage universel masculin. Elle est composée de 900 députés dont la majorité sont des Républicains modérés, voire des royalistes. La volonté de changement social, souhaitée par les révolutionnaires parisiens, semble alors s'être diluée dans le vote de l'ensemble des Français.

2 | La République et la fin de la Révolution en France en 1848

- a. Les ouvriers parisiens face aux partisans de l'ordre : les journées de juin 1848

Les ouvriers sont soupçonnés d'entretenir l'agitation politique dans le cadre des ateliers nationaux. L'assemblée décide donc de fermer ces derniers le 21 juin 1848. Cet évènement est le **détonateur des « Journées de Juin »** : du 23 au 26 juin, les ouvriers dressent des **barricades** et se révoltent.

La répression menée par le général Eugène Cavaignac et la Garde nationale est sanglante (4 000 morts) et traumatise l'ensemble des Français.



À retenir

Ces journées marquent le début de la réaction politique : la journée de travail **repassse à 12 heures** à Paris et **la liberté de la presse est limitée**. De nombreux leaders républicains et socialistes sont écartés de la vie politique.

b. La mise en place de la Deuxième République

Le 4 novembre, la **nouvelle constitution** est votée : elle prévoit une Assemblée nationale élue au suffrage universel masculin, un président de la République élu au suffrage universel pour quatre ans avec un mandat non-renouvelable. Les conseils municipaux sont également élus au suffrage universel direct.



À retenir

Le 10 décembre 1848, c'est **Louis-Napoléon Bonaparte** qui est élu président de la République avec 74,2 % des voix. Le 13 mai 1849, aux élections législatives le **parti de l'Ordre (conservateur) l'emporte** avec 65 % des voix face aux « démocrates-socialistes ».



Définition

Démocrates-socialistes :

Les démocrates-socialistes appartiennent à un courant précurseur du socialisme, apparu pendant la monarchie de Juillet, qui réclame le suffrage universel et l'organisation du travail par l'État dans le cadre d'une « République sociale »

Parti de l'Ordre :

Le parti de l'Ordre regroupe l'ensemble des forces politiques conservatrices faisant face aux démocrates-socialistes à partir de 1848.

C'est le vote des campagnes, de la bourgeoisie et des conservateurs qui semble être à l'origine de ces choix électoraux, contre le vote des ouvriers et des républicains (habitants des villes).



À retenir

La République se réalise alors sans les républicains. L'instruction est confiée plus largement au clergé (loi Falloux de 1850), les libertés politiques sont encadrées plus strictement (loi Riancey sur la presse, loi sur les clubs).

Enfin, la **réforme de la loi électorale** aboutit à la **fin du suffrage universel** en prévoyant un délai de résidence de trois ans pour accéder au vote, ce qui exclut de fait de nombreux ouvriers itinérants (3 millions de votants en moins).

3 | Le coup d'État et le passage à l'Empire

a. L'opération Rubicon

Voyant la fin de son mandat approcher, **Louis-Napoléon Bonaparte organise un coup d'État le 2 décembre 1851** (l'opération Rubicon), date anniversaire de la victoire d'Austerlitz et du sacre de Napoléon I^{er}. Il s'agit pour Louis-Napoléon de clore définitivement la Révolution. Face à lui, les députés résistent légalement en **tentant de le destituer**, sans succès.

b. | Les soutiens du coup d'État

Pour ce coup d'État, Louis-Napoléon Bonaparte bénéficie de **soutiens**. Tout d'abord, le financement est assuré par **Achille Fould**, ministre des finances rallié tardivement au bonapartisme, et d'autres généreux donateurs. Ensuite, le **général Magnan**, mais aussi le **maréchal de Saint-Arnaud**, deux militaires prestigieux, lui apportent leurs soutiens. Le demi-frère de Louis-Napoléon, Auguste Morny, et Émile de Maupas, le préfet de police de Paris, l'aident également. Dans le même temps, la magistrature ne réagit pas, apportant ainsi un soutien implicite à l'événement.

c. Les réactions des Français face au coup d'État

Des soulèvements éclatent à Paris où une fusillade fait plus de 300 morts, et en province, dans un triangle Gers-Yonne-Var. La répression se déchaîne et plus de 30 000 personnes sont arrêtées, tandis que les chefs de l'opposition s'exilent comme Victor Hugo, Edgar Quinet ou Victor Schœlcher en Angleterre et que les opposants sont proscrits.



Définition

Proscrit :

Les proscrits désigne les opposants condamné à l'exil ou à la « transportation » (déportation vers l'Algérie ou Cayenne).

Cependant, de nombreuses campagnes ne réagissent pas à l'annonce du coup d'État et il semble, au final, que la légitimité personnelle l'ait emporté sur la légalité.

Conclusion :

Digne héritière de 1789, la Deuxième République impose des mesures sociales et politiques très progressistes, dont notamment le suffrage universel masculin. Mais, à l'instar des différents régimes qui la précèdent, elle ne fait pas l'unanimité auprès des Français. L'opposition très franche, notamment entre les royalistes et les républicains, et au sein-même des républicains, désunit les Français qui peinent à faire Nation.

Ce climat d'incertitude profite à Louis-Napoléon Bonaparte qui devient président de la République en 1848 puis prend le pouvoir par la force militaire en 1851.

2/Le Second Empire (1852-1870) : un régime autoritaire au vernis démocratique

Introduction :

Le climat d'incertitude politique qui règne sur la France depuis plusieurs décennies profite à Louis-Napoléon Bonaparte qui prend le pouvoir en 1851. Jonglant habilement avec les héritages de 1789 et 1830, il finit par obtenir une prise de pouvoir totale et donne ainsi naissance au Second Empire.

Quelles sont les évolutions qui caractérisent ce Second Empire ? Nous étudierons dans un premier temps son organisation politique, puis sociale et administrative. Nous terminerons notre étude en analysant les diverses oppositions auxquelles il fait face et comment celles-ci parviennent à faire évoluer l'Empire vers un régime plus libéral.

1 | Un régime autoritaire et démocratique

a. La mise en place de la « République décennale »

Louis-Napoléon Bonaparte cherche l'approbation populaire au travers d'un plébiscite organisé le 21 décembre 1851 au suffrage universel.



Définition

Plébiscite :

Un plébiscite est une consultation du peuple, appelé à se prononcer sur une question en répondant par « oui » ou par « non ». On distingue le plébiscite utilisé comme outil de légitimation dans le cadre d'un régime autoritaire, du référendum organisé dans le cadre d'une démocratie libérale.

Ce **plébiscite** lui accorde une immense majorité de « oui » (7,46 millions de « oui » contre 0,63 million de « non ») dans un contexte d'état de siège. Le 14 janvier 1852, une nouvelle constitution est promulguée et met en place une « **République décennale** », proche de la monarchie avec à sa tête le « prince-président ».



Définition

République décennale :

La République décennale désigne le régime politique mis en place au lendemain du coup d'État du 2 décembre 1851, avec à sa tête un « prince-président ».



À retenir

Le suffrage universel masculin **est rétabli**, tandis que la liberté de la presse recule.

Le 29 février 1852, les Français élisent leurs représentants au **Corps législatif**, mais la pratique du vote est encadrée : le gouvernement met en place des « **candidats officiels** » (proposés et soutenus par le pouvoir) : tous une fois élus doivent prêter serment de fidélité au chef de l'État.



Définition

Corps Législatif :

Le Corps législatif était une assemblée votant les lois sous le Second Empire, mais ne pouvant pas les proposer.

b. Le passage au Second Empire et l'évolution du régime



Le 2 décembre 1852, l'Empire est proclamé à la suite d'une révision constitutionnelle.

Au sein de ce nouveau système, Louis-Napoléon (devenu l'empereur Napoléon III) a le **contrôle total du pouvoir législatif**. Il est à l'initiative des lois qu'il promulgue lui-même, tandis que le Corps législatif, valide ces décisions. Ce rôle n'est néanmoins qu'une façade, le Corps législatif n'étant formé que de membres favorisés par Napoléon III.

Le Second Empire connaît ensuite deux périodes.

- 1 Une **période autoritaire** durant laquelle les membres du Corps législatif ne maîtrisent pas l'ordre du jour, n'ont pas le droit d'adresse aux ministres, et ne rendent pas compte publiquement de leurs débats.



L'**Empire autoritaire** désigne la période du Second Empire où les libertés individuelles et politiques sont **réduites**. Cette période débute avec le coup d'État et se termine à des dates variables selon les critères retenus.

- 2 Puis, à partir de 1860 (droit d'adresse), 1864 (droit de coalition des ouvriers) et 1867 (droit d'interpellation), le régime se **libéralise progressivement** jusqu'à devenir un **Empire libéral** en 1869.



Définition

Droit d'adresse :

Le droit d'adresse est la possibilité donnée à partir de 1860, aux sénateurs et aux députés, de répondre au discours du trône qui ouvrait chaque session parlementaire.

Droit d'interpellation :

Le droit d'interpellation est le droit pour les députés de demander à un ministre de venir s'expliquer, devant le Corps législatif, sur la politique qu'il met en œuvre.



À retenir

Durant la période de l'**Empire libéral**, le régime se fait moins autoritaire et **autorise les opposants à s'exprimer**. Le début de cette période oscille entre 1860 (avec le traité de libre-échange), 1864 (l'obtention du droit de coalition) ou 1869 lorsque les libertés politiques sont élargies.

c. La prospérité économique et la politique de grandeur nationale

Par ailleurs, la période du Second Empire est marquée par une **conjuncture économique favorable** : les salaires augmentent, les productions agricole et industrielle également. De même, les échanges s'intensifient avec le développement du chemin de fer.

Ces progrès sont mis en scène lors des deux **Expositions universelles** qu'accueille Paris en 1855 et 1867. L'exposition de 1867 constitue une sorte d'apogée pour le Second Empire : elle présente une France à la pointe du progrès et terre d'accueil du monde entier.

La **politique de grandeur nationale** se traduit également par l'**engagement extérieur** : la poursuite de la conquête de l'Algérie, l'installation en Chine en 1857, l'expédition au Liban en 1860, l'annexion de la Basse-Cochinchine, au sud de l'actuel Vietnam, en 1862 par le traité de Saigon et l'expédition manquée au Mexique en 1867.

En parallèle, plusieurs transformations interviennent dans le fonctionnement interne du gouvernement.

2 | Le renforcement de l'État et de l'administration

a. Le renforcement des hauts cadres de l'État

Les **préfets de départements** (corps préfectoral initialement mis en place par Napoléon I^{er}) organisent et soutiennent les candidatures officielles. Ils représentent l'État dans les festivités locales comme les comices agricoles, ou les bals pour la bonne société.



Définition

Comices agricoles :

Les comices agricoles sont des rendez-vous annuels institués dans les années 1830, réunissant des propriétaires, des cultivateurs, et ayant pour objet la promotion d'innovations dans le domaine agricole.

Les préfets de départements sont aussi les yeux et les oreilles du pouvoir. Ils font remonter des rapports sur l'état de l'opinion qu'ils surveillent. Ils peuvent aussi remplacer, si nécessaire, le personnel municipal, et ont des pouvoirs de police et de règlements administratifs. Le Second Empire se caractérise d'ailleurs aussi plus précisément par le **renforcement du contrôle social**.

b. Le renforcement du contrôle social

En ce sens, la **gendarmerie** se développe avec l'objectif de doter chaque canton d'une compagnie et d'un commissaire. Les **procureurs généraux** en place sont également remplacés par des personnes fidèles au régime, souvent issues de la bourgeoisie de province qui trouve là des débouchés.



Définition

Procureur général :

Haute fonction du corps juridique, le procureur général est un magistrat chargé de poursuivre les crimes et les délits au nom de l'État.

Les maires et les conseillers généraux sont contrôlés par le pouvoir même si, bien souvent, ils sont en place depuis longtemps car ce sont des personnes familières de la vie locale. Ainsi, on retrouve de nombreux maires **légitimistes**, mais aussi des **orléanistes** dans les conseils généraux.



Les orléanistes sont des monarchistes partisans de la branche cadette des Bourbons (Les Orléans), sur le trône avec Louis-Philippe I^{er} de 1830 à 1848.

Car, bien entendu, les disparités et divergences d'opinions politiques perdurent.

3 | Les oppositions politiques sous le Second Empire

a. Les opposants politiques de l'extérieur et de l'intérieur

Le régime qui établit un lien direct entre l'empereur et les Français se fait légitime par la pratique du plébiscite et des élections régulièrement convoquées. Néanmoins, les oppositions existent.

L'opposition peut aussi s'exprimer dans un cadre national légal, comme au sein du Corps législatif. C'est le cas de quelques **députés républicains** qui acceptent de prêter le serment de fidélité à l'empereur pour pouvoir siéger au Parlement, comme le fera en effet **Émile Ollivier** en 1858. C'est aussi le cas d'orléanistes comme **Adolphe Thiers** réclamant en 1864 les « libertés nécessaires » dans un discours au Corps législatif. Ils forment ainsi un petit noyau d'opposition qui accèdera au gouvernement en 1870.

b. Les attentats

Les oppositions politiques prennent parfois une forme violente comme l'attentat à la bombe perpétré par Felice Orsini en janvier 1858 dans le but de tuer l'empereur afin de relancer le processus révolutionnaire. Cet attentat déclenche le vote d'une loi de sûreté générale (en février 1858).

c. L'assouplissement du régime

Cet attentat débouche aussi sur le vote d'une **loi d'amnistie générale des condamnés politiques et des proscrits** (15 août 1859). C'est dans le sillage de cette loi que l'Empire fait quelques concessions en direction des opposants politiques, en accordant par exemple le **droit de coalition** aux ouvriers en 1864 sous l'impulsion d'Émile Ollivier. Les oppositions politiques se développent ainsi après ce **virage libéral** pris par le régime autour des années 1860.

Lors des élections de 1863 et 1867, des **républicains** sont élus, mais aussi des **bonapartistes libéraux** et des **légitimistes** tandis que les candidatures officielles sont en recul. Le pouvoir autoritaire de l'Empereur s'affaiblit donc peu à peu et finalement, l'Empire cède aux opposants et devient libéral en 1870. Cette orientation est d'ailleurs approuvée par un plébiscite le 8 mai 1870.

Conclusion :

Le règne de Napoléon III sous le Second Empire s'étend sur plus de vingt ans et favorise une politique tournée vers l'économie. Ainsi, il voit naître de nombreuses modernisations et encourage les rénovations architecturales comme celles du baron Haussmann dans Paris. Le régime prend d'abord un tour autoritaire puis se libéralise peu à peu à partir des années 1860 : bien que d'abord très autoritaire, il a néanmoins permis l'enracinement de valeurs démocratiques et consolidé les bases de ce que sera la III^e République, plus mûre et réfléchie que les deux républiques qui l'ont précédée.